



Comité technique ministériel du 9 juillet 2014

Déclaration liminaire de la CGT et FSU

Lu par Simon Léry

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames, messieurs,
Chers camarades

nous nous sommes vus en CTM il y a à peine 3 semaines, et nous nous retrouvons aujourd'hui pour un comité technique qui comporte pas moins de 9 points à l'ordre du jour. Nous attendrons la rentrée pour pouvoir discuter du budget 2015, et nous n'aurons pas pu discuter avec les ministres du projet de loi de finances rectificative 2014, dont nous avons évoqué les résultats catastrophiques le 19 juin dernier dans ce CTM.

Parallèlement, la conférence sociale tourne au simulacre, puisque le gouvernement annonce avant même celle-ci, les concessions qu'il fait au seul patronat, en rognant les maigres avancées, qui justifiaient pourtant, pour certains, de s'asseoir à la table des discussions. Si certains trouvent encore des raisons d'y croire, nous nous contentons des constats : la cour des comptes soulignait que l'Etat avait supprimé en 2013 trois fois plus d'emplois que prévu, voilà la réalité : les efforts demandés aux travailleurs et les réductions du service public sont toujours faits à temps (voire en avance), alors que les contreparties, elles, si maigres soient-elles, sont toujours pour demain.

Mais comme vous nous le disiez il y a trois semaines monsieur le secrétaire général, on n'a pas eu de surgel en début d'année, évitant d'avoir deux « coups de rabot ». En effet, à la place, on a juste eu un coup de tronçonneuse !

Ce manque de moyens, ne nous y trompons pas, il est en partie à l'origine du blocage du dialogue social. Si certains dossiers n'avancent pas, c'est tout simplement parce qu'il n'y a personne pour les faire avancer ; je citerai comme exemple à ce sujet les corps d'ATE-TE et du quasi statut des contractuels d'établissements publics environnement, censés être des préalables à la création de l'Agence Française de la Biodiversité. Et qu'il n'y a plus aucun moyen, comme nous l'avons vu sur le report de l'annonce des mesures catégorielles, réduites fortement d'année en année.

Tout ça n'empêche pas le premier président de la cour des comptes d'affirmer que pour la réduction de la dépense publique, « il reste des marges ». Une des solutions consiste sans doute à économiser le temps des ministres, en particulier le temps passé avec les organisations syndicales de leur ministère... Mais sans doute devons nous nous contenter voire nous réjouir d'avoir pu rencontrer les cabinets en bilatérales.

Pour un dialogue social utile, nous demandons juste qu'il y ait quelque chose sur la table, mais sans doute est-ce de la « surenchère », pour reprendre les termes du Président de la République.

En tout état de cause nous attendons pour la fin du mois votre projet de note sur ce sujet, complétant la note de Jean-Louis Borloo du 23 mars 2009.

Mais les conséquences concrètes du PLFR 2014 sont réelles :

La situation devient dramatique sur certains programmes, dont les lignes de crédits de paiement sont épuisées, et que votre administration incite les services à continuer à consommer des autorisations d'engagement (AE), alors qu'il n'y a plus de crédits de paiement (CP), car si on ne consomme pas les AE – données sans CP – ça ne fait pas propre politiquement, et surtout ça laisse penser qu'on peut encore réduire les budgets. Mais comment continuer à passer des commandes qu'on ne pourra pas payer, au risque de mettre dans des difficultés impossibles ceux que l'on est censé payer ? Le ministère contribue grandement, par le niveau des moyens et par les mécanismes mis en œuvre, à l'entreprise de destruction d'emploi, tant public que privé dans les structures partenaires associées.

Parallèlement, les attaques contre les personnels ou les services, que nous avons dénoncées ici, continuent : DREAL prises pour cible – récemment la DREAL Franche-Comté – , services de l'ONEMA... Sur chaque agression subie par un service ou établissement, a fortiori des agents, Monsieur le secrétaire général, nous demandons une communication ministérielle, et le cas échéant que les poursuites soient engagées. Et nous n'admettons pas que, comme pour l'ONEMA dans l'Eure, une mission régaliennne, la police de l'eau, ne soit plus assurée.

Les agents sont les premiers défenseurs du service public, vous le savez bien.

Le 25 juin dernier, 90 % des inspecteurs et délégués du permis de conduire étaient en grève, pour protester contre le démantèlement du service public que le gouvernement engage sous couvert de prétendue plus grand accès des jeunes au permis de conduire.

Là encore, le gouvernement donne aux entreprises – en l'occurrence les auto-écoles – sans engagement de contrepartie.

Lors de la réunion du 25 juin avec le directeur de la DISIC, celui-ci a confirmé aux organisations syndicales présentes que la maintenance et le suivi des applications métiers relevaient bien de chaque ministère et n'étaient pas des missions dévolues aux SIDSIC. La CGT et la FSU demandent qu'un prochain CTM fasse le point sur l'état des lieux et le devenir de la filière informatique et de l'ensemble des applications métiers, à tous les niveaux ministériels, régional et local dans les DDT-M. La gestion et le déroulement de carrière des personnels MEDDE en poste dans les SIDSIC ont également été pointés du doigt avec un sentiment d'abandon très sensible.

Pour les agents de nos ministères, les avancées sont maigres.

En ce qui concerne les OPA, nous nous réjouissons que les textes intégration et retraites permettent enfin aux agents d'exercer leur droit d'option, mais nous attendons toujours la publication de l'arrêté carrière : où en est la signature du Budget ? La date du 31 août approche, nous l'avons souligné la dernière fois, et les agents ont besoin de ce texte pour opter en pleine connaissance de cause.

De même, où en est la publication du décret statutaire des chercheurs développement durable.

Dans les Parcs Nationaux, alors que la situation est déjà particulièrement tendue dans certains Parcs, les agents ont particulièrement mal reçu la note des directeurs de Parcs, proposant la mutualisation de missions. Les agents ont vite traduit : « on va supprimer nos postes ». Il s'agissait d'une proposition faite à la tutelle. Nous vous posons la question : qu'en pense la tutelle ?

Sur le télétravail : nous allons évoquer ce point. Mais au-delà de la discussion sur l'expérimentation ministérielle, nous ne sommes pas sûrs d'avoir bien compris votre point de vue sur les autres expérimentations, dont les responsables de services et d'établissements aujourd'hui savent se prévaloir. Vous aviez dit : je ne connais que l'expérimentation ministérielle. Est-ce que cela veut dire que vous ne savez pas ce qui se passe ici où là, que vous ne voulez pas savoir, ou bien que vous

dénoncer ce qui se passe hors du cadre ministériel. Si vous ne savez pas, on peut vous informer, encore que nous ayons même du mal à recenser toutes les situations de fait qui existent. Dans certains cas, elles permettent de résoudre les situations difficiles de certains agents, mais elles sont souvent le symptôme des effets des réorganisations successives dont on traite les effets par des pis-aller. Quid enfin des établissements publics ? Certains se lancent – ou sont déjà de fait – dans une expérimentation télétravail, y compris en se référant à une expérimentation dans une DREAL...

En ce qui concerne l'arrêté Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), que nous avons examiné dans ce CTM le 24 octobre 2013 : où en est-on ? Et la note de gestion qui devra suivre ? L'hiver a donné lieu à beaucoup d'interventions en heures supplémentaires, et les agents n'ont pas pu bénéficier de la rémunération qui va avec... La saison prochaine sera-t-elle engagée sans que le système soit en place ?

Lors de l'audience du CCAS aux cabinets des ministres ce 8 juillet, l'ensemble des organisations syndicales a pu apporter les exigences minimales pour l'action sociale dans ces ministères. Nous demandons une revalorisation significative du budget de l'action sociale, un moratoire sur la vente du patrimoine immobilier, un plan de financement pour la mise aux normes des centres de vacances, un suivi post professionnel pour les retraités, qui doivent conserver des droits sociaux après une vie de travail consacrée au service de l'État. Tous les ministères ne sont pas logés à la même enseigne ! Les agents des ministères non prioritaires sont-ils aussi des agents non prioritaires ?

Autre point en suspens : l'extension de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA) au secteur maritime : on en est où ? Et à tous les agents des MEDDE et MLET exposés ? Nous l'avons déjà abordé ici à plusieurs reprises, il y a eu une demande des ministres Batho et Duflot au premier ministre le 20 mars 2013... on en est où ? Nous demandons que les agents soient informés, y compris les agents en retraite, comme le préconise notamment le rapport du comité de suivi amiante de la commission des affaires sociales du Sénat en date du 2 juillet.

En ce qui concerne la protection sociale complémentaire prévoyance des Agences de l'Eau, que nous avons évoqué lors du dernier CTM, nous nous réjouissons d'avoir commencé à infléchir, le 7 juillet dernier, l'analyse juridique jusque là très défavorable aux personnels. Leur mobilisation aura au moins permis de faire prendre conscience à l'administration de ce ministère qu'il est nécessaire d'inclure le maintien du système de prévoyance existant parmi les options de l'appel d'offres.

Monsieur le secrétaire général je voudrais également pour finir évoquer le cas du suicide d'un agent en DREAL Alsace : nous ne souhaitons absolument pas plaquer une quelconque interprétation sur un geste . Mais quand ce genre de situations se produisent, comment imaginer que l'environnement professionnel, les collègues qui travaillent au quotidien avec l'agent concerné, ne se pose pas de question ? Alors nous ne pouvons que nous indigner de la volonté de la direction de « régler les choses » avant l'été, en quelques semaines. Dans ces circonstances, les CHSCT doivent pouvoir travailler sereinement. N'y a-t-il pas une contradiction totale à signer d'un côté un accord sur les risques psycho-sociaux, concrétisé par une circulaire Fonction Publique le 29 mai dernier, et à fouler au pied le rôle des représentants en CHSCT quand les situations les plus dramatiques se présentent dans la réalité ! Dans les DIR, les accidents continuent, sans que les CHSCT ne soient réellement respectés dans leur rôle et leurs conclusions.

Je vous remercie